

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 FEVRIER 2018

NOM	STATUT	Prés.	Votant	Exc	COMMENTAIRES
Pascale POUPINOT	Présidente	X	X		
Denis CARAIRE	Vice-président	X	X		
Jean-Claude GALLETY	Vice-président		X		Procuration L. Canizares
Sandra HUPPE	Vice-président	X	X		
Candice SOTTAS	Vice-président			X	
Anne-Sophie LE GAC	Secrétaire		X		Procuration F. Quéau
Sandrine KLEIN – MORIZOT	Trésorière	X	X		
Jérôme BIANCHI	Membre UQ		X		Procuration S. Klein
Louis CANIZARES	Membre UQ	X	X		
Maxime GENEVRIER	SFU	X	X		
Brigitte BARIOL	FNAU			X	
Valerie CHAROLLAIS	FNCAUE			X	
Isabelle DELUC-CHARLES	Fédération des EPL		X		Procuration S. Klein
Philippe MENERAULT	APERAU	X	X		
Hervé GIRARD	SOLIHA			X	
Christophe LLIADERES	Ordre des Architectes			X	
François QUEAU	Ordre des Géomètres Experts	X	X		
	Commissaire du gouvernement				
	AITF				
Stéphanie ORTOLA	Urbaniste qualifiée	X	X		
Sylvaine VION	Urbaniste qualifiée	X	X		
Eugène GREAU	Urbaniste qualifié	X	X		
Christine GUERIF	Urbaniste qualifiée		X		
Samuel BARGAS	Urbaniste qualifié	X	X		
Gérald REMAN	Urbaniste qualifié	X	X		
Jack SAINCILY	Urbaniste qualifié	X	X		
Jean MARIEU	Urbaniste qualifié		X		
Cédric ANNSART	Urbaniste qualifié		X		
Pierre GUYOT	Urbaniste qualifié		X		
Laurence BORREDON	Urbaniste qualifiée		X		
Nicolas LEBUNETEL	Urbaniste qualifié		X		
Philippe GUITON	Urbaniste qualifié		X		
Vincent ROTH	Urbaniste qualifié		X		
Dominique LACRENON	Urbaniste qualifiée		X		
Marie Christine COUIC	Urbaniste qualifiée		X		
Elwire WITTMER	Urbaniste qualifiée	X	X		
Frédéric BRIGANT	Urbaniste qualifié		X		
Gérard MATUSSAC	Urbaniste qualifié		X		
Xavier PRIGENT	Urbaniste qualifié	X	X		
Laurent VIGNEAU	Urbaniste qualifié		X		
INVITES					
Françoise BROILLIARD	Présidente CI				
François BERTRAND					
Bruno BESSIS					
Isabelle LIEGEON TOULZA	Déléguée générale	X			Rédacteur

« L'Assemblée Générale peut délibérer valablement, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés »

« Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Est considéré comme représenté celui qui aura remis son pouvoir à un représentant de son collègue obligatoirement présent. » (Art. III-2.3 des statuts).

L'OPQU a convoqué son Assemblée Générale à Paris le 21 février 2018 à 14h30.

33 membres étaient présents ou représentés, les votes requièrent donc une majorité de 11 voix favorables pour être réputés acquis.

- **Point 1 : Approbation du compte-rendu de l'AG du 15 mai 2017**

VOTE 1 :

Contre	Abstention	Pour
0	0	33

DELIBERATION 1 : vote à l'unanimité

- **Point 2 : Présentation du rapport moral, du rapport d'activité 2017 et du rapport financier 2017**

Rapport moral (annexe 1)

Rapport d'activité (annexe 2)

Rapport financier (annexe 3)

VOTE 2 :

Contre	Abstention	Pour
0	0	33

DELIBERATION 2 : les rapports présentés sont votés à l'unanimité

- **Point 3 : Présentation du programme 2018 et du budget 2018**

Programme 2018 :

La première proposition concerne la poursuite du travail pour la création du titre d'urbaniste, ceci en étroite collaboration avec les organismes associés :

Un travail pointu devra être réalisé sur la liste des formations qui accèderont au titre directement par le diplôme (ce qui correspond à la proposition d'alinéa 1 de l'amendement)

Le second travail portera sur la définition des conditions d'exercice professionnel pour accéder au titre suivant l'expérience professionnelle (ce qui correspond à la proposition d'alinéa 2 de l'amendement)

Le troisième travail porte sur la période transitoire, comment la gérer, par qui pour combien de temps (alinéa 3 de l'amendement)

L'OPQU doit insister auprès du groupe de travail pour expliquer qu'une grande partie de la réflexion a déjà été faite et correspond aux pratiques de l'OPQU.

Louis CANIZARES rappelle que la DGLAN, par la voie de François BERTRAND avait proposé de regrouper dans une publication, les travaux de l'OPQU : Référentiel, déontologie, liste des formations accréditées, modes d'exercice, étude d'impact)

La question qui doit être aussi abordée si le titre est créé, c'est le renouvellement. En effet, il est peu envisageable de conserver la notion de renouvellement, le titre est un acquis, mais par contre il est possible d'assortir le droit de l'utiliser à des obligations (exemple : les géomètres experts doivent justifier de formations annuelles pour exercer)

Pascale POUPINOT Propose de reconduire le groupe de travail sur le titre instauré en 2017 et de l'étoffer avec tous les volontaires et ainsi créer une synergie entre le groupe de travail OPQU et le Groupe de Travail Ministère.

Candidatures à envoyer à la Déléguée Générale.

Prévoir une réunion prochainement (lors du prochain CA ?). Les travaux porteront sur les trois objectifs précités (formations, exercice professionnel, période transitoire)

La seconde proposition porte sur le développement des assises. Cette année les assises seront aussi l'occasion de fêter les 20 ans de l'OPQU, préalablement envisager au mois de juillet, la présidente propose de les avancer au 1^{er} et 2^e juin, afin de les inscrire dans les manifestations de la semaine européenne du développement durable.

En effet, en s'inscrivant dans ce programme, les assises bénéficieront d'un affichage national initié par le ministère de la transition écologique.

La proposition est soumise au CA qui ayant objecté le délai de préparation très court décide que le gain de visibilité serait intéressant et qu'il est nécessaire donc de se mettre rapidement en ordre de marche, pour la réalisation des assises début juin.

La ville retenue est Troyes : c'est une ville moyenne qui correspond aux préoccupations des services de l'état sur la revitalisation des villes moyenne. D'autre part le président de l'Association des Maires de France est également maire de Troyes (réaffirmer notre collaboration avec l'AMF)

La troisième proposition porte sur la nécessité de développer la qualification et de se fixer de nouveau le nombre de 100 qualifications ou renouvellements en 2018.

La quatrième proposition et la plus importante est de travailler à la recherche de ressources financières (nécessité de qualifier, mais aussi de trouver des partenaires et des sponsors). Une demande de subventions exceptionnelles a été envoyée à tous les organismes associés.

Budget 2018

Le budget prévisionnel pour 2018 est établi à 80 000 €

(Annexe 4)

A l'issue de la présentation du budget, plusieurs questions se posent sur l'équilibre des comptes et les difficultés chaque année de faire rentrer des recettes :

- Ne serait-il pas plus simple d'équilibrer les comptes en facturant pas les renouvellements tous les 5 ans, mais annuellement ? difficilement envisageable car gestion plus contraignante de suivi et de récupération des produits.
- Les tarifs des qualifications sont peu élevés par rapport aux autres organismes de qualifications, faudrait-il les augmenter ? augmenter les prix de la qualification, c'est restreindre l'accès uniquement aux urbanistes exerçants dans des structures en bonne santé financière. Et ainsi perdre la diversité des profils et des modes d'exercice (recul du financement de la qualification des territoriaux par les collectivités qui ne reconnaissent pas l'intérêt de valoriser les compétences)
- Il est nécessaire de faire de la communication autour de la cotisation annuelle car peut d'urbanistes l'honorent. Méconnaissance de la nécessité d'une cotisation annuelle pour faire fonctionner l'association
- Constat est fait que la qualification est mal connue et qu'il faut intensifier la communication autour de la qualification en expliquant comment se passe une qualification.
- Créer une campagne de marketing autour de la qualification par exemple en mettant en avant le fait que la rédaction du parcours professionnel est un bilan de compétences personnel, mais aussi valorisant pour la structure.
- Intensifier les actualités et surtout les pousser aussi sur les réseaux sociaux
- Revoir l'annuaire sur le site (à l'image de celui des architectes), et donner un code à chaque urbaniste qualifié pour enrichir sa fiche.
- Lancer un appel aux dons pour réaliser une campagne de communication.
- Démarcher et informer deux marchés importants pour une reconnaissance des urbanistes : les employeurs et les maîtres d'ouvrage
- Qualifier des structures en ne l'opposant pas à la qualification individuelle. Est-ce qu'il ne faut pas aller plutôt vers une « reconnaissance » de qualité (un label) des structures qui emploient des urbanistes qualifiés ?
- Mobiliser dans les universités pour faire connaître la qualification.

VOTE 3 :

Contre	Abstention	Pour
0	1	32

DELIBERATION 3 : le budget prévisionnel 2018 est adopté avec 32 voix pour et une abstention.

La séance est levée à 17h10.

La présidente
Pascale POUPINOT

ANNEXE 1

RAPPORT MORAL 2017

Année 1 du nouveau conseil d'administration, suite aux élections d'octobre 2016.

L'OPQU exerce une parité parfaite au sein de son conseil d'administration : autant de membres associés que d'urbanistes qualifiés au sein du conseil d'administration. Pour l'année 2017, 8 membres associés. Donc 8 urbanistes qualifiés. Pour 2018, on peut espérer 10 membres associés, donc 10 urbanistes qualifiés.

Année compliquée : nouvelle présidente, nouvelle déléguée générale, fond de roulement à sec du fait du départ à la retraite du DG et de plusieurs exercices déficitaires.

La Présidente a fait **le tour des membres associés** : l'Ordre des architectes, SOLIHA, l'Ordre des Géomètres, la FNAU, la Fédération des EPL, le CFDU, prochainement la FNCAUE. Restera l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France.

L'association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU) et la SFU sont aussi membres de l'OPQU.

2017 a été l'occasion de **réaliser les évaluations de 3 formations** de Master et l'OPQU a soutenu plusieurs instituts à conserver leurs formations d'urbaniste. L'OPQU est représentés dans certains conseils d'administration des instituts (Grenoble...).

L'objectif de 100 qualifiés ou renouvelés n'est pas atteint depuis plusieurs années or il est nécessaire pour le modèle économique.

Depuis 20 ans, c'est la profession qui qualifie et reconnaît les urbanistes, mais nous ne sommes toujours pas 1000 urbanistes qualifiés. C'est trop peu !

La profession d'urbaniste n'est toujours pas reconnue, alors que celle des paysagistes-concepteurs s'installe progressivement.

Cette profession s'appuie d'un côté sur les diplômes très souvent de grade de Master et de l'autre l'exercice professionnel. Pour les Master Urbanisme et Aménagement, il est demandé 2 ans d'expérience professionnelle.

Néanmoins des avancées ont eu lieu en 2017, nombre de qualifiés légèrement en hausse et la reconnaissance de la déontologie par le ministère et la ministre en charge de l'urbanisme, Emmanuelle Cosse quelques semaines avant les élections présidentielles.

Aujourd'hui, l'OPQU est l'auteur de 4 grands textes fondateurs de l'organisation de la profession : un référentiel métier qui décrit les 7 types de mission de l'urbaniste ; un règlement intérieur qui décrit les temps minima d'expérience professionnelle nécessaire en fonction du diplôme obtenu ; une déontologie et le recensement des modes d'exercice en 6 grandes familles collectivités locales, Bureaux d'Etudes, services de l'Etat, Agences d'urbanisme, entreprises publiques locales, CAUE et autre catégorie plus originale (SNCF, VNF, urbanisme commercial...).

La difficulté est de faire connaître et reconnaître la qualification qui reste un geste militant mais qui ne sert pas à grand-chose. Et pourtant qui mieux que les pairs peut organiser une profession.

Faire connaître la qualification, encore et encore ...

Au premier semestre 2017, nous avons eu 31 qualifiés ou renouvelés et au deuxième semestre 54, soit une augmentation de plus de 70 %.

C'est encourageant mais il faut redoubler d'effort. Si chaque qualifié trouve un urbaniste à qualifier, nous doublons le nombre de qualifiés. Chacun connaît un urbaniste à qualifier.

Au 31 décembre 2017, 864 qualifications ont été délivrées.

Les candidats sont trop peu, les renouvellements nécessitent des relances multiples et variées.

Le site web a été refait avec un changement de logo pour lui donner un caractère plus officiel.

Les réseaux sociaux sont utilisés : Facebook, LinkedIn et Twitter.

Les annonces des sessions de qualification sont envoyées aux partenaires, aux urbanistes qualifiés. ... mais ce n'est pas suffisant.

Faire connaître l'OPQU, toujours et toujours

2017, année électorale a été l'occasion d'envoyer deux courriers aux ministres en charge de l'urbanisme co-signés avec la SFU et l'APERAU

L'année 2017 nous a permis de rencontrer le cabinet de la ministre et la ministre elle-même, à la fois avec le soutien du député Serge Letchimy, lui-même urbaniste et dans le cadre de l'Inter-association des urbanistes (IAU) animé par le Conseil français des urbanistes.

Le travail sur la qualification des équipes a commencé et devra être poursuivi.

Les relations avec les autres urbanistes européens

Lors des assises les urbanistes européens sont invités : cette année les urbanistes portugais, après les Italiens, les Grands Bretons et les Belges.

C'est toujours un vrai plaisir de recevoir nos homologues européens et d'échanger avec eux sur le plus beau métier du monde et de l'organisation de la profession.

En dehors de la Grande Bretagne avec le RTPI, les urbanistes en Europe ne sont pas plus organisés qu'en France. Dans certains pays ne peuvent être urbanistes que des architectes.

L'OPQU co-adhère avec la SFU au sein du Conseil européen des urbanistes (CEU/ECTP).

La dernière production est Le Guidelines on professional compétences in spatial planning qui est mis en ligne et a été diffusé très récemment.

Les relations récentes et futures avec le ministère de la cohésion des territoires, de l'enseignement supérieur, de la culture et des finances**... pour créer le titre d'urbaniste**

A la demande du cabinet de la cohésion des territoires, le groupe des 5 (CFDU, OPQU, CNJU, UT et APERAU) participe à un groupe de travail avec les employeurs (FNAU, ADCF, FNCAUE, AMF, Fede ScoT, ACAD, ...) et les ministères (cohésion des territoires, culture, intérieur, enseignement supérieur).

La première réunion aura lieu le 2 mars.

Un amendement gouvernemental pour créer le titre d'urbaniste pourrait être introduit dans le projet de loi ELAN qui devrait être discuté au Parlement au cours de l'année 2018.

En conclusion

L'année 2018, 20 ans après la naissance de l'OPQU, devra être l'année de reconnaissance de la profession sinon ce dernier disparaîtra.

ANNEXE 2

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

1. QUALIFICATIONS

Rappel : la première mission de l'OPQU est la qualification des individus. Pour mener à bien cette mission confiée par l'Etat à l'OPQU, huit commissions ont été organisées.

- Commission d'instruction de Paris (10 mars 2017)
 - 3 qualifications
 - 5 renouvellements
 - 1 liste d'aptitude
 - 4 instructeurs
- Commission d'instruction de Grenoble (16 mars 2017)
 - 3 qualifications
 - 7 renouvellements
 - 4 instructeurs
- Commission d'instruction de Bordeaux (18 et 19 mai 2017)
 - 4 qualifications
 - 4 renouvellements
 - 5 instructeurs les deux jours
- Commission d'instruction de Montpellier (15 et 16 juin 2017)
 - 3 qualifications
 - 2 renouvellements
 - 1 liste d'aptitude
 - 4 instructeurs
- Commission d'instruction de Paris (7 juillet 2017)
 - 3 qualifications
 - 2 renouvellements
 - 2 instructeurs
- Commission d'instruction de Brest (1^{er} septembre 2017)
 - 2 qualifications
 - 14 renouvellements
 - 3 instructeurs
- Commission d'instruction de Paris (5 et 6 octobre 2017)
 - 5 qualifications
 - 8 renouvellements
 - 4 instructeurs
- Commission d'instruction de Mulhouse (23 et 24 novembre 2017)
 - 8 qualifications
 - 10 renouvellements
 - 1 liste d'aptitude
 - 3 instructeurs

Le nombre de candidats auditionnés s'élève donc à 31. 28 ont reçu un avis favorable de la commission d'instruction et ont été présentés en Conseil d'administration. 3 font l'objet de demandes de pièces complémentaires.

Le nombre de renouvellements est au total de 54 dossiers traités. 23 dossiers concernaient des premiers renouvellements, 19 des deuxièmes demandes et 12 des troisièmes renouvellements.

Trois jeunes diplômés ont demandé l'inscription sur la liste d'aptitude.

Au 31 décembre 2017, ce sont 864 qualifications d'urbanistes qui ont été délivrées depuis l'origine et 160 inscriptions sur la liste d'aptitude à la qualification d'urbaniste.

2. DEONTOLOGIE

3 réunions ont eu lieu en présence de Serge LETCHIMY, député de Martinique qui est urbaniste de formation.

La première réunion à l'assemblée nationale le 14 février 2017 a donné lieu à une seconde réunion le 7 mars au ministère de la cohésion des territoires qui ont abouti le 14 avril 2017, à la signature de l'avenant au protocole ministère/OPQU officialisant la déontologie qui a été signée par la ministre du Logement et de l'habitat durable (MLHD)

3. GROUPES DE TRAVAIL

3.1 TITRE

Première réunion au ministère avec le CFDU et l'inter association : le 10 février 2017, puis une seconde réunion a eu lieu le 14 mars 2017. Ensuite une dernière réunion actant la dissolution de l'IAU a eu lieu le 4 juillet, faute d'accord sur les demandes à formuler.

Parallèlement, un groupe de travail OPQU a été formé pour porter les réflexions et revendications sur la création d'un titre d'urbaniste. Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises. Un document a été élaboré, encore en cours de rédaction. Depuis le 22 janvier 2018, un courrier demandant l'inscription d'un amendement à la future loi ELAN a été déposé conjointement avec plusieurs associations.

3.2 QUALIFICATION DES STRUCTURES

Le groupe de travail sur la qualification des structures s'est réuni à deux reprises, à Lyon. Plusieurs organismes ont été consultés : COFRAC, OPQIBI. Les réflexions continuent en 2018, ainsi que la consultation d'autres organismes.

4. AUTRES ACTIONS

4.1 CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois en 2017. Trois représentants des organismes associés ont été renouvelés (SFU, APERAU, FNCAUE)

4.2 ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale s'est tenue à deux reprises (avril et mai)

4.3 ASSISES

Les assises ont eu lieu le 29 septembre à la Défense Tour Séquoia, 67 personnes étaient inscrites, 39 personnes étaient effectivement présentes.

Trois invités, Madame la maire d'Avignon, la directrice de la SEM Brest Aménagement et le sous-directeur à l'aménagement durable ont participé au débat de la matinée dont le thème était : quelle qualité de vi(II)e ?

Le pays accueilli était le Portugal représenté par Luis Pedro CERQUEIRA, Président de l'Association des Urbanistes Portugais qui a pu montrer comment la profession d'urbaniste était organisée au Portugal.

Entre les deux tables-rondes, la remise des diplômes des qualifiés ou renouvelés a été faite, ce qui a permis de montrer la diversité des parcours d'études et professionnels des urbanistes.

4.4 CONVENTION SFU/OPQU

La convention signée en septembre 2016 avec la SFU concernant la représentation des délégués français à l'ECTP- CEU a abouti en 2017 à la désignation de deux représentants. Par ailleurs, un groupe de pilotage a été constitué de 3 membres de la SFU et de trois membres de l'OPQU afin de préparer la représentation de la France.

4.5 LABELISATION APERAU

L'OPQU a participé cette année 2017 à la reconnaissance conjointe avec l'APERAU de trois formations en aménagement et urbanisme dans les universités de :

- Perpignan
- Montpellier
- Toulouse

4.6 DIVERS

- Recrutement à compter du 1^{er} janvier d'une Déléguée Générale en remplacement du Délégué parti en retraite le 31 décembre 2016
- Refonte du site internet
- Rencontres de la Présidente avec la Présidente du CNOA, le Président de OGE, le Président de l'ADCF, le Président de la FNAU.
- L'OPQU a été représentée aux congrès des Maires de France les 22, 23 et 24 nov. 2017
- Nous avons été également reçus en novembre 2017 par le Délégué Général de l'Association des Maires Ruraux de France, rencontre destinée à présenter l'OPQU aux maires des petites villes et de poser des pistes sur une coopération entre nos deux structures.
- L'OPQU était présent lors des 3 journées Ecoquartiers organisées par la DGALN (mars, novembre et décembre)
- Nous étions représentés lors du colloque des Parcs Naturels Régionaux et des territoires urbains à Mulhouse en novembre
- Présence également lors du congrès des EPL à Bordeaux en mai

PROJET

ANNEXE 3

RAPPORT FINANCIER 2017

Ce rapport financier s'appuie sur les documents comptables établis par l'expert-comptable de l'OPQU, Sygnatures SA.

Les quatre pages présentant le bilan (2) et le compte de résultat (2) sont joints à ce document.

L'exercice 2017, clôt au 31/12/2017, s'est étalé sur les 12 mois civils de l'année.

La structure salariée de l'OPQU comprend 1 personne à temps complet.

I. Les produits d'exploitation

Ils s'élèvent à 66 716 € soit une hausse de 4,75 % par rapport à 2016.

La production vendue (les produits de la qualification) 42 516 € est en hausse par rapport à l'exercice 2016, (soit + 41%)

En 2017 : 88 dossiers ont été instruits y compris les dossiers de renouvellement

La subvention de l'État est identique à 16 000 €. Une subvention exceptionnelle de 6 000 € nous a été accordée par le Ministère des outre Mers pour une commission aux Antilles/Guyane qui aura lieu du 19 au 23 mars 2018 (mais non prise en compte dans le compte de résultats 2017, sera prise en compte en 2018 car action en 2018).

Les cotisations des membres sont en baisse à 7 403 € soit une baisse de -39 %, par rapport au 12 160 € perçus en 2016 (sans doute une erreur d'affectation en 2016 de produits de qualification, car les cotisations des Organismes associés ont bien été perçus en 2017).

II. Les charges d'exploitation

Elles s'élèvent à 77 227 € et sont en légère baisse (- 4 %).

Les principaux postes de dépenses sont :

→ Les salaires et charges sociales représentent 49 846 € (70 % des charges), soit une baisse de -11%

→ Les frais directs liés à l'inscription de la déontologie dans le protocole (conseil juridique) s'élèvent à 3 810 €.

→ Les frais de missions et de réception réglés en 2017 (administrateurs, membres des commissions d'instruction et délégation générale) sont en hausse et s'élèvent à 10 396 € (9394 € en 2016, 10 953 € en 2015, 15 440 € en 2014).

→ Les frais de location (bureau et local d'archives, avec les frais s'y rattachant (entretien, EDF, ménage...) s'élèvent à 5739 €. Le local d'archives étant partagé avec l'APUMP, elle nous reverse 967 €, soit 50 % des frais du loyer) ;

→ Les frais d'honoraires (comptable) sont de 1 871 € ;

→ Les frais liés au fonctionnement du site internet : 2999 € (rénovation du site et hébergement, abonnement au .org, maintenance)

→ Les frais postaux, de fournitures administratives et le petit matériel : 1936 € (achat ordinateur)

→ Les frais bancaires qui se sont élevés à 631 € qui sont des frais nouveaux dus au fonctionnement sur découvert à compter de mai 2016

Le résultat est négatif à hauteur de - 11 134 € (-16 845 € en 2016,

-10 990€ en 2015)

Les finances sont dans un cercle vertueux car le déficit est moins important, mais reste néanmoins préoccupant si nous ne trouvons pas de ressources rapidement. La trésorerie ayant fonctionné sur un découvert autorisé à partir du mois de mai 2017 et ce jusqu'au versement de la subvention qui a couvert une partie des dettes (frais d'honoraires, salaires)

Disponibilités sur livret au 31/12/2017 : 100 €

Cela fait plusieurs années que les comptes de l'OPQU sont déficitaires et la recherche de financements complémentaires reste vitale.

PROJET

ANNEXE 4 BUDGET 2018

60 – Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Etudes et de prestations de services	1 500,00 €	Marchandises	0,00 €
Matières et fournitures diverses	200,00 €	Prestations de service	0,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	200,00 €	Instruction et qualification	45 000,00 €
Entretien et petit équipement	1 000,00 €	Total	45 000,00 €
Fournitures administratives	500,00 €		
Achats fournitures	100,00 €		
Total	3 500,00 €	74 - Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs		Ministère METL (DGALN/DHUP/AD)	20 000,00 €
Locations mobilières et immobilières	2 000,00 €	Soutien au titre	
Entretien et réparation	0,00 €	Communication de la déontologie	
Assurances	200,00 €	Régions	0,00 €
Documentation	100,00 €	Communes	0,00 €
Divers	100,00 €	Fonds européens	0,00 €
Total	2 400,00 €	mécène	0,00 €
62 - Autres services extérieurs		Total	20 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 500,00 €		
honoraires avocats pour soutien au titre			
Publicité, publications dont			
- communication sur la déontologie	2 000,00 €		
- communication sur les modes d'exercice			
- rénovation du site			
Déplacements, missions et réceptions	20 000,00 €		
Frais postaux et télécommunications	700,00 €		
Services bancaires	250,00 €		
Divers	150,00 €		
Total	30 600,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	
63 - Impôts et taxes		Cotisations organismes associés	8 640,00 €
Impôts et taxes sur la rémunération	0,00 €	Cotisations urbanistes qualifiés	1 400,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €	Autres (sponsors à rechercher)	4 960,00 €
Total	0,00 €	Total	15 000,00 €
64 - Charges de personnel		Divers	
Rémunération du personnel	25 500,00 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €
Charges sociales	18 000,00 €	79 - Transfert de charges d'exploitation	0,00 €
Total	43 500,00 €	Total	0,00 €
TOTAL DEPENSES	80 000,00 €	TOTAL RECETTES	80 000,00 €